



# TRANSPORT SCOLAIRE

## 2026/2027



**HORAIRES CIRCUITS ALLER** : Pas de changement d'horaires pour le transport scolaire.

**85212RP01\_A - PRIMAIRES PUY DE SERRE - FAYMOREAU LM-JV A - 01/08/2024**

Filtres		Services 1 à 1 sur 1	1
Horaires de	à	Jours de fonctionnement	(LM-JV-) 20
Calendrier		Afficher 10	
Arrêts	Km contractuel	Durée Th	
PUY-DE-SERRE - Ecole publique (8509667A)	0,000		08:30
FAYMOREAU - Ecole publique (8505221A)		00:05:32	08:40
PUY-DE-SERRE - Ecole publique 2 (10032496A)		00:08:01	08:50

**HORAIRES CIRCUITS RETOUR** :

**85212RP01\_R - PRIMAIRES PUY SERRE - FAYMOREAU LM-JV R - 01/08/2023**

Filtres		Services 1 à 1 sur 1	1
Horaires de	à	Jours de fonctionnement	(LM-JV-) 20
Calendrier		Afficher 10	
Arrêts	Km contractuel	Durée Th	
PUY-DE-SERRE - Ecole publique (8509667A)	0,000		16:30
FAYMOREAU - Ecole publique (8505221A)	3,323	00:05:32	16:45
PUY-DE-SERRE - Ecole publique 2 (10032496A)		00:08:01	16:50

Informations que vous pouvez retrouver ainsi que les tarifs pour l'année 2026/2027 et le règlement sur du transport scolaire le site ALEOP.

Inscription à faire par vos soins **sur la période du 10 Juin au 15 Juillet 2026** pour le circuit et la navette école à école le matin et soir.

<https://aleop.paysdelaloire.fr/tarifs/abonnement-scolaire-en-vendee>



Une question sur votre service régional de transport ? Nos conseillers Allô Aléop sont disponibles par téléphone au 09 69 39 14 14 (appel non surtaxé) de 7h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés).

**allô** Aléop  
09 69 39 14 14

Rev'Evas'Yon

93 boulevard du Maréchal Leclerc 85000 La Roche sur Yon

Tel : 02 51 31 98 89

[transport@revevasyon.com](mailto:transport@revevasyon.com)

### Règles à respecter dans les transports scolaires Aléop

Pour un voyage agréable et en toute sécurité :



En cas de problème, signale-le au conducteur ou à un adulte.

Quelques règles supplémentaires à connaître :

- Les moins de 9 ans doivent être accompagnés au point d'arrêt par un adulte
- Les horaires sont importants : sois à l'arrêt 5 min avant l'heure indiquée
- Les objets perdus doivent être signalés au conducteur

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions peuvent être prises pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou de longue durée et même 135 € d'amende en absence de ceinture en cas de contrôle de gendarmerie.